

M. le commissaire enquêteur
Mairie d'Antran
Place de l'Eglise
86100 ANTRAN

Fontaine le Comte, le 2 mai 2023

Objet : Enquête publique Parc Photovoltaïque Courrier N° 2

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour faire suite à mon premier courrier du 14 avril 2023 relatif à l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation d'un parc au sol par la SARL Technique Solaire Invest, projet situé aux lieux-dits « La Carillonnière » et « les Gruges » sur la commune d'ANTRAN ; les documents étant maintenant consultables sur le site de la préfecture, je vous prie de trouver les observations de Vienne Nature sur ce projet.

Ce projet doit s'implanter sur une friche naturelle, classée dans le PLU de la commune d'Antran, en zone naturelle renforcée.

Malgré les avis défavorables de madame le maire d'Antran, ainsi que de la CDPENAF, le promoteur prétend répondre aux besoins de la collectivité dans le cadre des énergies renouvelables. Il est écrit dans l'étude d'impact ; Urbanisme et planification du territoire (page 91) que selon le classement N.2, « les infrastructures d'intérêt général, les constructions, installations et équipement publics et d'intérêt public, à condition de présenter une bonne intégration dans le paysage urbain et naturel ».

Une société privée peut-elle prétendre en lieu et place d'une collectivité ou d'une commission, imposer un projet industriel au nom de l'intérêt public ? Enfin le critère de bonne intégration naturelle, autorise-t-il la construction de panneaux solaires dans un espace naturel ?

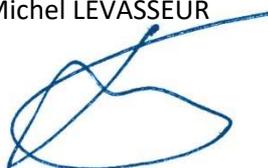
L'analyse de la MRAE rappelle que ce projet prévoit une implantation dans une zone naturelle présentant des enjeux parmi plusieurs espèces protégées, ainsi que des enjeux paysagers pour cette zone NP du PLU. De plus, ce projet n'est pas cohérent avec la stratégie de l'État pour les ENR.

L'enjeu que représente cette enquête publique sur un projet en zone naturelle et agricole contraire à la politique de l'État est déterminant pour toutes les zones naturelles du territoire.

Pour ces motifs, nous donnons un avis défavorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de Vienne Nature,
Michel LEVASSEUR



Email : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr